



**La Ville des Ponts-de-Cé recrute Un AGENT DE NUIT (H/F)
au sein de la Résidence Autonomie « Les Champs Fleuris »
- à temps complet annualisé -**

Les Ponts de Cé, commune de 13 415 habitants, membre d'Angers Loire Métropole est traversée par La Loire est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. La Ville dispose des nombreux labels de qualité : ville fleurie, ville active et sportive, ville internet.

La municipalité fait également une part belle à la citoyenneté active : conseils de quartiers, plan climat élaboré avec les habitants, budget participatif, journée citoyenne, conseil municipal des jeunes, conseil municipal des enfants...

Elle est dotée d'un budget participatif et d'un plan climat communal élaboré avec les Ponts-de-Céais. Son budget annuel fait également l'objet d'un calcul de son impact climatique.

Sa saison culturelle, la centaine d'associations présentes, les 1800 abonnés de la Médiathèque municipale, les 32 clubs sportifs font des Ponts-de-Cé une ville animée à l'année.

**Lettre de motivation + CV
sont à envoyer par mail :**

candidatures.rh@ville-lespontsdece.fr

Renseignements :

Fanely MIARA PARNISARI
Responsable de la Résidence
02 41 44 90 27

Sandra GUESDON
Responsable des Ressources Humaines
02 41 79 75 91
Sandra.guesdon@ville-lespontsdece.fr

**Date limite de candidature
20 DECEMBRE 2025**

Sous l'autorité de la Responsable de la Résidence Autonomie « Les Champs Fleuris », l'agent de nuit doit assurer la sécurité des résidents et des biens, et réaliser une partie de l'entretien des locaux collectifs.

Activités principales :

- Assurer la sécurité des personnes et des biens,
- Écouter, dialoguer et rassurer les personnes âgées,
- Visiter les résidents,
- Appeler et informer les services d'urgence et de secours au besoin,
- Nettoyer les locaux administratifs et les espaces collectifs,
- Assurer quelques tâches de lingerie,

Profil et compétences :

- Être autonome et organisé,
- Être à l'aise avec les personnes âgées,
- Savoir faire face aux imprévus et aux urgences,
- Faire preuve de discernement,
- Respecter la discrétion professionnelle,

Conditions de travail :

- Horaires de nuit : 20h45 - 6h45,
- Une semaine à 3 nuits et une semaine à 4 nuits,

Rejoindre la Ville des Ponts-de-Cé, c'est bénéficier :

- de prestations d'actions sociales (famille, chèques-vacances, scolarité, loisirs, culture avec le CNAS et l'Amicale de la Ville, ...),
- d'une mutuelle santé et prévoyance avec participation financière de la Ville,
- d'un coffre-fort électronique offert à vie,
- des titres déjeuners,
- du forfait mobilités durables,
- de formations tout au long de la carrière,
- de primes en complément de la rémunération,
- Et plus encore...
- **Rémunération selon la grille d'agent social**